

Règlement concours « Devenez l'humoriste de demain »

Du 19 octobre 2016 au 30 novembre 2016

ARTICLE 1 – Identités des organisateurs

Philippe Vaillant Spectacles (SARL au capital de 70000€, présidée par M. Philippe Vaillant - Siège social : 11 rue des messageries – 75010 Paris),

Et

France Loisirs, (SAS au capital de 6 186 400 €, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 702 019 902, ayant son siège social au 123, boulevard de Grenelle 75015 Paris)

Organisent sur la page Facebook Youhumour, France Loisirs et sur la chaîne Youtube « Youhumour » un concours gratuit sans obligation d'achat.

ARTICLE 2 – Conditions de participation

Ce Concours est réservé à toute personne majeure, résidant en France Métropolitaine à l'exception des salariés des entreprises Philippe Vaillant et France Loisirs, à condition que cette personne soit abonnée aux pages Facebook de Youhumour et France Loisirs aux adresses :

<https://www.facebook.com/Youhumour.fan> et <https://www.facebook.com/franceloisirs>

ARTICLE 3 – Dotations

Ce Concours est doté de plusieurs prix.

- Pour les 20 participants dont les vidéos sont les plus visibles en terme de vues sur Youtube : un éventail et trois livres : « le couple », « Belle, mince et sexy » et « Normal 1^{er} »

- Pour les 10 participants retenus : le dvd d'Anne Roumanoff à Bobino, le livre Normal 1e et les deux livres : « le couple » et « Belle, mince et sexy ».

- Pour les 3 derniers participants retenus par Anne Roumanoff et Philippe Vaillant : un livre Normal 1er et 2 places pour le spectacle d'Anne Roumanoff en 1ère catégorie à l'Alhambra ou la ville la plus proche de leur domicile ainsi que le dernier DVD d'Anne Roumanoff.

- Pour le gagnant : une mise en avant de sa vidéo sur toutes les plateformes Youhumour, des conseils pour créer sa chaîne Youtube et devenir humoriste, un RDV avec Monsieur Philippe Vaillant, une page dédiée sur le site Youhumour, le livre Normal 1^{er}, 2 places pour le spectacle d'Anne Roumanoff en 1ère catégorie sur une des villes de son passage ainsi que le dernier dvd d'Anne Roumanoff.

Le prix offert ne peut donner lieu à aucune contestation, quelle qu'elle soit, ni donner lieu à aucun échange que ce soit contre des biens ou services.

Philippe Vaillant Spectacles et France Loisirs ne seraient être tenues pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison des lots.

Les lots non réclamés en instance seront perdus pour le participant et demeureront acquis à Philippe

Vaillant Spectacles.

Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation des lots.

ARTICLE 4 – Déroulement du jeu concours

1^{ère} étape : les participants envoient leurs vidéos, d'une durée de 5 minutes maximum. Les vidéos seront postées sur une playlist dédiée de la chaîne Youtube de Youhumour. La date d'envoi maximal est fixée au 13 novembre 2016 à l'adresse : youhumourfranceloisirs@gmail.com

2^{ème} étape : 20 vidéos seront sélectionnées par l'équipe de Youhumour et relayés sur Facebook via Fans Choice Vidéo, du 15 novembre au 21 novembre. Les vidéos seront soumises aux votes des internautes.

3^{ème} : les 10 vidéos les plus likées seront soumises au regard professionnel de Anne Roumanoff et Philippe Vaillant qui désigneront trois gagnants avant le 25 novembre 2016.

4^{ème} étape : Les 3 gagnants désignés seront soumis au regard de Philippe Vaillant et de l'équipe Youhumour pour la sélection du gagnant avant le 30 Novembre 2016.

Philippe Vaillant Spectacles et France Loisirs se réservent le droit de supprimer, effacer, masquer et/ou modifier tout élément publié à tout moment et sans préavis durant le jeu concours. Elles n'approuvent aucun élément publié, stocké ou téléchargé par le Participant ou toute tierce partie, et n'assument aucune responsabilité quant à ces éléments ni concernant toute perte ou tout dommage subi.

ARTICLE 5 – Les règles à respecter

Les vidéos devront répondre aux formats techniques suivants :

- H264 : HD 1080p 25 (.mp4)

ou

- Quicktime : Apple ProRes 422 HQ (.mov)
- Dimensions : 1920 x 1080 (format 16/9)
- IPS (images par seconde) : 25
- Ordre des trames : Progressif

Les vidéos devront respecter les critères suivants :

- ne pas présenter un caractère violent, pornographique, raciste, pédophile ou portant atteinte aux mineurs ainsi qu'un caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tout tiers.

- ne pas appeler au meurtre ou incitant à la commission d'un délit ou faire l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité,

- ne pas constituer une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle.

- ne pas montrer ou mentionner des marques commerciales, logos ou matériel sous copyright ou tout autre élément soumis à des droits de propriété intellectuelle sans autorisation,

- Porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes susceptibles d'être identifiées au sein

des vidéos.

- ne pas être contraire à la réglementation et à la législation en vigueur.

En cas de non respect des critères suivants, l'équipe Youhumour et France Loisirs se réservent le droit de ne pas publier, ou de supprimer la vidéo.

ARTICLE 6 – Autorisation

Chaque Participant accepte que ses vidéos soient partagées et diffusées par Philippe Vaillant Spectacles et France Loisirs sur l'ensemble de ses supports médias en ce compris, sans que cela soit limitatif, sur les supports Internet :

- Sur la chaine Youtube « Youhumour »
- Sur la page Facebook « Youhumour »
- Sur la page Facebook « France Loisirs »

Chaque Participant cède, à titre gratuit aux organisateurs les droits de sa vidéo, sans restriction, de reproduction, de représentation et d'adaptation, par quelque moyen de communication que ce soit et sans limitation quant au nombre de reproductions, représentations et adaptations réalisées pour la durée légale de protection des droits d'auteur pour le monde entier.

Cette cession porte sur l'ensemble des éléments composant la vidéo (images, textes et sons).

Philippe Vaillant Spectacles et France Loisirs restent entièrement libre d'exploiter ou de ne pas exploiter les vidéos envoyées dans le cadre du concours.

ARTICLE 7 – Garanties

Le Participant garantit à Philippe Vaillant Spectacles et France Loisirs la jouissance et l'exercice paisible de tous les droits attachés aux vidéos et/ou aux sons dans le cadre du concours.

Tous les Participants garantissent ainsi Philippe Vaillant Spectacles et France Loisirs contre tout trouble, action, réclamation, opposition, revendication et éviction quelconque provenant d'un tiers qui soutiendrait la vidéo et/ou le son et/ou l'utilisation de son image viole ses droits.

ARTICLE 8 – Demande de remboursement

Les participants peuvent obtenir le remboursement des frais engagés pour leur participation au Jeu (frais de connexion à la page Facebook pour participer au Jeu sur justificatif), sur simple demande à l'adresse suivante : <mailto:contact@youhumour.com>. Les frais de connexion seront calculés sur la base d'un temps forfaitaire de connexion de 15 minutes, avec application au prorata du tarif mensuel réglé par l'Internaute lorsqu'il se connecte au moyen du ligne facturée en fonction du temps de communication ; il est convenu que toute connexion au moyen d'une ligne gratuite ou forfaitaire (ADSL, Câble ...) ne donnera lieu à aucun remboursement, puisque la participation au Jeu n'entraîne aucun frais supplémentaire pour l'Internaute.

Toute demande de remboursement doit être faite au plus tard 7 jours après la date de clôture du concours.

Le Participant devra réaliser sa vidéo avec son propre matériel audiovisuel. Philippe Vaillant Spectacles et France Loisirs ne rembourseront en aucun cas les coûts liés à la réalisation et au montage de la vidéo.

ARTICLE 9 - Modification du règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur les pages Facebook Youhumour et France Loisirs. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante : Philippe Vaillant Spectacles, 11 rue des messageries, 75010 Paris ou France Loisirs, 123, boulevard de Grenelle 75015 Paris. Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du jeu. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

ARTICLE 10 – Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement Général étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats. Philippe Vaillant Spectacles se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Philippe Vaillant Spectacles et France Loisirs pourront annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elles se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 11 – Publication des noms des gagnants

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent Philippe Vaillant Spectacles et France Loisirs à utiliser leurs nom, prénom, adresse mail et postale ou internet dans toute manifestation publicitaire promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans.

ARTICLE 12 – Limitation de responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, Philippe Vaillant Spectacles et France Loisirs ne sauraient en aucune circonstance être tenus responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur ses pages SocialShaker et Facebook et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur cette page ;
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;

- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que Philippe Vaillant Spectacles et France Loisirs ne peuvent être tenues responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion pour l'envoi de sa vidéo. Il appartient à tout Internaute de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à cette page et la participation au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Philippe Vaillant Spectacles et France Loisirs n'encourent aucune responsabilité si, en cas de force majeure, et notamment virus ou bogue ou incident informatique, elle est amenée à écourter, reporter proroger ou annuler le Jeu. Elles déclinent également toute responsabilité en cas d'incident lié à l'équipement des participants, à l'accès Internet, ligne téléphonique ou tout autre incident technique.

ARTICLE 13 – Propriété intellectuelle

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à Philippe Vaillant Spectacles et France Loisirs.

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

ARTICLE 14 – Preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de Philippe Vaillant Spectacles et France Loisirs ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatif au jeu.

ARTICLE 15 – Droit applicable et juridiction

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.